

Parc national des Ecrins

Orientation 4.2: Optimiser la qualité et maillage des infrastructures d'accueil

[...]

- **Mesure 4.2.1. Animer le réseau des points d'accueil au public**

Le maillage des infrastructures d'accueil présentes sur le territoire repose principalement sur les maisons du parc, les points d'information estivaux, les maisons à thème, les musées et les offices du tourisme, ainsi que sur un réseau de professionnels désireux de s'impliquer dans une stratégie d'accueil partagée.

L'association de ces différentes structures et le professionnalisme de leurs intervenants doivent garantir le bon accueil de la clientèle, son orientation judicieuse sur le territoire, sa découverte des spécificités propres à chaque vallée (culture, richesses environnementales et patrimoniales...) et sa sensibilisation aux enjeux de préservation du parc national. Ce réseau local gagnerait à disposer d'outils communs (programmes d'animation par exemple), contribuant notamment à une offre culturelle de territoire (mesures 1.2.1 et 1.2.3) et à une pédagogie ambitieuse (mesures 1.3.1, 1.3.3 et 1.3.4).

Afin d'assurer le fonctionnement de ce réseau de points d'accueil, il est nécessaire de : garantir la lisibilité de l'offre d'accueil, et la complémentarité entre maisons du parc et autres structures d'accueil du territoire ; conforter les maisons du parc dans leur rôle d'accueil, d'information, de rencontre et d'échange, et dans leur fonction de « vitrine des vallées » ; développer les partenariats existant entre l'établissement public du parc et les autres gestionnaires de structures d'accueil ; travailler en concertation à la création de nouveaux points d'accueil permettant de mutualiser les services et les moyens (mobilité, information...) ; développer des outils communs d'information du public.

Rôles de l'EPPNE: Poursuite du travail engagé autour des maisons et des points d'information du parc (expositions permanentes et temporaires, animations...) ; développement de partenariats avec les autres structures d'accueil (échange d'information, accompagnement de nouveaux projets, mise en place de programmes d'animation communs...) ; accompagnement technique à la création de structures de type maisons à thème ; collaboration à la mise en place d'outils de sensibilisation du public...

Contributions attendues des communes adhérentes: Travail en concertation lors de la mise en place de nouvelles structures ou stratégies d'accueil ; soutien aux structures animatrices.

Principaux autres partenaires à mobiliser: OT et SI, EPCI et gérants d'infrastructure d'accueil.

- **Mesure 4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement**

Structures d'accueil et d'hébergement caractéristiques de la haute montagne, les refuges connaissent depuis plusieurs années une baisse sensible de fréquentation. Au-delà de leur vocation initiale (hébergement des randonneurs et alpinistes), ils sont devenus des buts de balade ou de randonnée, pour un public familial désireux d'y faire une halte.

Généralement implantés dans des sites naturels remarquables, ils participent au réseau des

Parc national des Ecrins

infrastructures d'accueil. À ce titre, ils tiennent une place particulière dans le dispositif d'information des visiteurs sur les pratiques et les enjeux patrimoniaux de la haute montagne. Le développement d'un partenariat avec ces structures est donc recherché, selon une approche associant pédagogie de l'environnement, recherche d'authenticité et exemplarité du bâti.

La cohérence entre aménagements et pratiques d'accueil, sensibilité des sites et diversité des publics doit être recherchée. Selon leur lieu d'implantation, les refuges reçoivent en effet une clientèle très variée (famille, alpiniste, randonneur occasionnel...). Il convient donc d'établir, en concertation avec les acteurs concernés, une typologie de refuges afin de mieux les adapter aux attentes de chaque type de clients, tout en préservant l'identité du massif.

En raison de leur implantation en site naturel, une attention particulière est portée à l'amélioration de l'intégration architecturale et paysagère des refuges existants, à leur consommation énergétique (énergies renouvelables de proximité à privilégier) et à l'amélioration de leur fonctionnement quotidien (captage, stockage et traitement de l'eau et des effluents...). Le tout, dans un souci d'authenticité (accueil en rapport avec l'identité des vallées) et d'éco-responsabilité (optimisation des dispositifs de ravitaillement, de stockage et de traitement des déchets/effluents).

Les refuges sont également des lieux de pédagogie valorisant les valeurs et usages de la haute montagne, et le respect de l'environnement. Les gardiens de refuge doivent donc avoir la possibilité de se former (découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager, « savoir être » en montagne, éco-responsabilité...), et plus particulièrement d'engager un programme global d'initiation à la haute montagne, en partenariat avec les guides concernés.

Rôles de l'EPPNE: Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage dans les choix de construction et de gestion ; appui technique à la mise en place d'une démarche d'exemplarité énergétique et environnementale; encadrement technique des projets en coeur de parc national ; appui à l'élaboration d'outils pédagogiques de découverte de la montagne et du massif ; appui à la construction de produits d'accueil spécifiques (valorisation de productions traditionnelles locales, animations autour du « patrimoine nuit »...) ; appui à l'élaboration collective d'un programme d'initiation à la haute montagne ; communication sur les actions partenariales exemplaires et soutien à la découverte des refuges...

Contributions attendues des communes adhérentes: Appui aux dispositifs de gestion des déchets mis en place avec les refuges d'altitude ; valorisation des actions pédagogiques et d'insertion environnementale exemplaires...

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'Etat, propriétaires et gestionnaires de refuges, Association des gardiens de refuge, Régions et Départements, et DATAR.

• **Mesure 4.2.3. Harmoniser la signalétique touristique**

En cohérence avec les principes de signalétique directionnelle (voir mesure 2.1.3), et ceux relatifs à la qualité de l'accueil et de l'offre de découverte, les acteurs de la charte s'attachent à mettre en place une signalétique touristique permettant de valoriser les patrimoines des vallées.

L'établissement public du parc se propose de réorganiser son système de portes d'entrée, en

Parc national des Ecrins

partenariat avec les communes adhérentes. Les portes initiales deviennent celles du coeur, tandis que de nouvelles portes sont créées à l'entrée des principales voies de communication dans l'aire d'adhésion, en privilégiant l'implantation dans des lieux à grande valeur paysagère.

L'aménagement des portes d'entrée du parc, le balisage des itinéraires au départ des villages, la restauration et le développement de sentiers d'interprétation à l'intérieur des hameaux et villages, doivent être organisés afin de trouver une cohérence d'ensemble sur le massif, et permettre ainsi de renforcer l'image et l'identité du parc national. Cette cohérence entre signalétiques routière et locale doit contribuer à la découverte des patrimoines à partir des lieux de vie. Localement, les signalétiques sectorielles (PDESI, PDIPR, Pays et communautés de communes...) doivent également trouver une cohérence. La signalétique du parc privilégiera quant à elle la continuité des itinéraires, ainsi qu'une certaine sobriété afin de ne pas nuire à la qualité paysagère du territoire.

Rôles de l'EPPNE: Mise en place du nouveau dispositif de portes d'entrée en aire d'adhésion ; accompagnement des projets de signalétique ; diffusion des expériences et des savoir-faire.

Contributions attendues des communes adhérentes: Concertation en amont avec les acteurs du territoire concernés par la signalétique touristique ; mise en oeuvre des projets de signalétique relevant de leur compétence.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, et associations oeuvrant pour la valorisation des patrimoines.

• Mesure 4.2.4. Maintenir un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du massif

Les sentiers sont le support de la randonnée, principale activité des estivants en montagne. La qualité des itinéraires et de la signalétique est donc un enjeu important pour l'économie locale, la sécurité du public et l'image du territoire. Par ailleurs, les sentiers constituent un patrimoine commun et incarnent la vie en montagne.

Au sein du parc national des Écrins, le réseau de sentiers est géré selon les principes suivants :

- favoriser la découverte des patrimoines naturel et culturel en respectant les zones de quiétude, sans pour autant se focaliser sur les sites les plus emblématiques ;
- positionner les départs de randonnée à proximité des lieux de vie ou des sites d'accueil ;
- construire une offre reposant sur des itinéraires de différents niveaux, de la simple promenade familiale à la randonnée sportive de plusieurs jours (notamment via les GR) ;
- concilier sobriété de la signalétique et qualité des informations directionnelle et patrimoniale ;
- entretenir régulièrement les sentiers signalés, afin d'en garantir l'intégrité, la qualité paysagère et la sécurité.

De nombreux acteurs (communes, communautés de communes, ONF, conseils généraux via le PDIPR, FFR) - dont l'établissement public du parc pour les sentiers entrant dans le coeur - interviennent sur l'entretien et le balisage des sentiers. La coordination de ces acteurs est nécessaire pour assurer la cohérence entre réseaux et signalétique, et garantir l'entretien régulier de ces parcours.

Le partage des savoir-faire est également à renforcer. L'établissement public du parc a une

Parc national des Ecrins

longue expérience dans la mise en oeuvre des savoir-faire traditionnels (pierres sèches notamment).

Techniques innovantes d'entretien et de restauration de sentiers, évolution des ouvrages existants, mise en place d'équipements adaptés aux flux de visiteurs et aux modes de fréquentation...

L'expérience du parc doit être partagée avec ses partenaires, pour un renforcement des compétences dédiés à l'entretien du réseau de sentiers.

Rôles de l'EPPNE: Gestion du réseau de sentiers du coeur de parc ; participation à l'élaboration et au suivi des PDIPR ; appui technique aux collectivités lors de la mise en place de projets d'itinéraire de découverte ; intervention dans des sessions de formation sur les techniques et savoir-faire relatifs aux sentiers ; mise en place d'outils de valorisation de l'offre de randonnée (site Internet...) et participation aux projets éditoriaux valorisant les itinéraires de découverte (topo-guides...) ; participation à la requalification et à la revitalisation du GR50 ; contribution à la valorisation d'itinéraires en partie dédiés à la découverte du patrimoine bâti (canaux notamment)...

Contributions attendues des communes adhérentes: Association de l'eppne aux projets de création et de valorisation des sentiers ; contribution à l'harmonisation des signalétiques et à l'entretien des itinéraires communaux.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Conseils généraux, EPCI, ONF, Fédération française de la randonnée pédestre, DATAR et associations locales.

Page 90 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2439

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-16 12:09